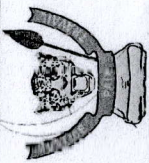


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 138/2022

A l'Agence Locale d'Exécution « EQUIPE MIKA »

Après avoir reçu le contrat relatif à la fourniture des mobiliers scolaires dans quatre (4) écoles primaires à reconstruire dans la Province de Mongala, conclu avec le Bureau Central Coordination, pour un montant total hors taxe de dollars américains cent mille soixante-quatre (USD 100.064) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant.

Fait à Kinshasa, le 04/07/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier

P.O.

Directeur Général

